

Conseil général de Val Terbi du 10 septembre 2024

REPONSE A LA QUESTION ORALE SECURITE DE LA ROUTE VICQUES-COURROUX

« Vous dire l'évaluation du Conseil communal sur la sécurité de ce tronçon ne m'est pas possible en recevant la question ce matin. Tout au plus puis-je extrapoler sur les avis des membres dudit conseil par la connaissance que j'ai de leurs opinions sur ce genre de thème.

Vous dire que le Conseil communal a constaté que la sécurité est en défaut lorsque des cyclistes empruntent ce tronçon serait mentir mais il est évident que ces cyclistes feraient bien d'utiliser les voies qui leurs sont destinées et qui sont sans danger de la part du trafic motorisé.

Comme vous l'écrivez la route cantonale n'est pas si large, le trafic y roule à au moins 80 km/h et c'est bien le canton qui fixe les règles quant aux usagers qui peuvent y circuler.

Ce que peut faire la commune c'est de signaler que le tracé la piste cyclable n'est pas optimal et c'est certainement une des raisons pour laquelle certains cyclistes préfèrent la route cantonale. Donc une amélioration est possible par une voie cyclable parallèle et nous allons encourager l'Agglo à se pencher sur cette solution et à l'inscrire dans un projet à soumettre aux instances de validation ».

Par Yvan Burri